FLASH INFO

« Campagne des observatoires interrégionaux 2023 »

Une fois de plus, l'Ucanss entrave le dialogue social!

Aujourd'hui vendredi 20 octobre, l'employeur lance sa campagne des observatoires interrégionaux 2023, avec celui d'IdF à l'Ucanss, premier d'une série de sept sur l'ensemble du territoire.

Nouvelle provocation, l'Ucanss veut échanger sur les effets de la politique salariale en 2022 ainsi que l'attractivité, le recrutement et la fidélisation des salariés du Régime général.

Madame la Directrice de l'Ucanss, les salariés de la Sécurité sociale n'ont pas besoin de votre bilan parce que la politique d'austérité salariale que vous mettez en œuvre est connue de tous puisqu'ils la subissent au quotidien, et ce depuis des années. Ils sont d'ailleurs malheureusement de plus en plus nombreux à quitter l'institution ... Le bilan est clairement catastrophique !

Plutôt que de permettre un vrai dialogue et une écoute attentive et concernée avec les organisations syndicales nationales, les directions nationales et locales restent dans l'entre-soi et se replient sur ellesmêmes pour prendre de manière unilatérale des décisions impactant le devenir des personnels de la Sécurité sociale. Quel mépris !

L'intersyndicale, dans sa lutte pour des salaires décents, a décidé de se saisir des sept observatoires interrégionaux prévus sur tout le territoire du 20 octobre au 14 décembre pour rappeler ses revendications aux représentants de l'Ucanss et des directions locales réunis pour l'occasion (déclaration ci-jointe). Des salariés rassemblés devant l'Ucanss sont venus soutenir la délégation issue de l'intersyndicale.

Madame Bertin, directrice de l'Ucanss, n'a su que reformuler les propos du président du Comex énoncés à l'occasion de la réunion d'échanges du 5 octobre dernier, et préciser que cet observatoire n'était pas un lieu de négociation. Faux ! Cette instance a justement pour objet d'évaluer la mise en œuvre, au plan local, des accords collectifs négociés au plan national. Puisqu'elle persiste à entraver le dialogue social institutionnel, l'intersyndicale décide de quitter la réunion.

En réaction, Madame Bertin a aussitôt informé les organisations syndicales nationales de sa décision d'annuler les observatoires interrégionaux suivants car, selon elle, les conditions requises ne seraient plus réunies.

Par cette décision, l'employeur ferme de manière autoritaire des « *lieux d'échanges, de dialogue et d'écoute réciproque qui participent au dialogue social institutionnel* » tels que initiés par les négociateurs de l'accord national.

L'employeur prive les organisations syndicales nationales de pouvoir échanger localement avec les directions sur les sujets prégnants des salaires, des classifications et du financement de la complémentaire santé. Si l'Ucanss accorde encore un peu de crédit à sa signature apposé sur l'accord national relatif aux observatoires interrégionaux, alors elle doit les maintenir.

Nous ne lâchons rien! La lutte continue...











Fédération Nationale CGT des Personnels des Organismes Sociaux - Case 536 — 93515 Montreuil Cedex -

Tél: 0155828701 site: http://www.orgasociaux.cgt.fr/















Mesdames et Messieurs les représentants de l'Ucanss, Mesdames et Messieurs les représentants des Directions des organismes locaux,

Cette campagne d'observatoires interrégionaux 2023 n'est pas une campagne comme les autres.

Elle s'inscrit dans le cadre d'un conflit social inédit au sein des organismes de Sécurité sociale.

L'intersyndicale CFDT, CFTC, CGT, FO et le SNETOSSA CFE-CGC revendiquent depuis de nombreuses semaines :

- La compensation de la perte du pouvoir d'achat par une augmentation significative de la valeur du point au 1er janvier 2023 qui, a minima, tienne compte du niveau d'inflation.
- L'attribution d'enveloppes budgétaires spécifiques permettant entre autres, la revalorisation des coefficients, la reconnaissance des compétences et le déroulement de carrière, communiquées en amont de l'ouverture des négociations portant sur les trois classifications des emplois et des rémunérations, Employés et Cadres, Praticiens Conseils et Agents de Direction. La classification Employés et Cadres a 20 ans et est en total décalage avec les besoins des salariés et des organismes de Sécurité sociale.
- Le relèvement de la part employeur à 60 % dans le financement de la complémentaire santé, avec un budget complémentaire de 34 millions d'Euros soit 0,6 % de la masse salariale.

Devant le refus du gouvernement et de l'Ucanss de répondre à ces revendications, l'intersyndicale décide de maintenir son boycott sous sa forme actuelle des négociations avec l'employeur, quel qu'en soit le sujet, avant d'avoir été à nouveau entendue sur ses revendications.

Lors de cette campagne vous nous proposez d'échanger sur le bilan de la politique salariale 2022 et sur l'attractivité à la Sécurité sociale!

Or, et c'est historique, les chiffres présentés font état d'une baisse importante du pouvoir d'achat des salariés de la Sécurité sociale et ce, non pas sur une année, non, mais sur une période de 5 ans, c'est INACCEPTABLE!

La conséquence logique est que de nombreux salariés ne parviennent pas à faire face à leurs charges quotidiennes et aux besoins de leurs familles.

Par ailleurs, le nombre de démissions augmente de manière exponentielle au sein des organismes de Sécurité sociale, et ce, de manière bien plus importante qu'ailleurs en France, vos chiffres en attestent!















Cette situation explique aussi les réactions et actions locales en intersyndicale dans les différents organismes tels que les boycotts locaux de réunions de négociations et de CSE en lien avec la colère des salariés du Régime général.

Vous l'avez compris, Mesdames et Messieurs les représentants de l'Ucanss, Mesdames et Messieurs les représentants des Directions des organismes locaux, l'intersyndicale veut vous entendre à nouveau sur ses revendications mais aussi sur son souhait de négociations loyales et sincères.

Le 20 octobre 2023